CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er décembre 2023

ORDRE DU JOUR

1.	Désignation du secrétaire de séance	Page 2
2.	Approbation du procès-verbal du conseil du 10 novembre 2023	Page 2
3.	Associations : montant des subventions formation et éducateur	Page 2
4.	Voirie : intégration de l'impasse du Chêne Blanc	Page 3
5.	Voirie : contrat de balayage	Page 3
6.	PLUI-H : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	Page 4 à 13
7.	Décision modificative n°3 du budget principal (ajustement des crédits)	Page 13
8.	Cholet Agglomération : rapport d'activité 2022	Page 14 à 19
9.	Cholet Agglomération : rapport service des déchets 2022	Page 19 à 23
10.	Cholet Agglomération : rapport service assainissement 2022	Page 23 à 25
11.	Cholet Agglomération : rapport service eau potable 2022	Page 26 à 29
12.	Enfance et petite enfance : nouveaux noms des services	Page 29
13.	Divers	Page 29
11.	Compte-rendu des commissions	Page 29
12.	Calendrier	Page 30

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 1er décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Claudia THARREAU, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Céline FROGER, Nadine BOURCIER.

Membres absents : Olivier BACLE (donne pouvoir à Céline FROGER), Nathalie CAILLAUD (donne pouvoir à Claire BIMIER), Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Laetitia COULONNIER, Valérie DURAND.

Secrétaire de séance : Claire BIMIER.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

3 – ASSOCIATIONS : MONTANT DES SUBVENTIONS FORMATION ET ÉDUCATEUR

Lors du Conseil Municipal du 18 février 2023, deux enveloppes globales avaient été votées en faveur des clubs sportifs pour la saison d'août 2022 à juillet 2023 :

1 300 € pour l'intervention d'éducateurs,

300 € pour la formation.

Au vu des justificatifs fournis, la commission vie associative et communication propose la répartition suivante :

ÉDUCATEUR SPORTIF	1 300 €
E.S.S.L BASKET	900 €
MAY-BÉ-LÉGER F.C.	400 €
FORMATION	**300 €**
E.S.S.L BASKET	200 €
MAY-BÉ-LÉGER F.C.	100 €

Le montant de la subvention allouée à l'ESSL Basket est plus importante car cette association supporte seule des charges lourdes, contrairement au May-Bé-Léger.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette répartition.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

4 – VOIRIE : INTÉGRATION DE L'IMPASSE DU CHÊNE BLANC

Le lotissement du Chêne Blanc est terminé et les réseaux et la voirie ont été rétrocédés à la commune.
Le début de l'impasse était déjà voirie communale.
Afin que le reste de la voirie puisse être pris en compte notamment pour le calcul de certaines dotations, il est demandé au conseil municipal de le classer dans le domaine communal (90 mètres).

impasse du Chêne Blanc

A l'unanimité, le Conseil Municipal **INTÈGRE** l'impasse du Chêne Blanc dans le domaine communal.

5 – VOIRIE : CONTRAT DE BALAYAGE

Depuis l'échec d'un contrat mutualisé au niveau de Cholet Agglomération, chaque commune assure directement le balayage des voiries et le nettoyage des avaloirs.

Après appel à plusieurs prestataires et mise en concurrence, la commune fonctionne ponctuellement depuis 1 an avec l'entreprise PAPREC COVED de Bourgneuf-en-Mauges.

Il est proposé un contrat sur 3 ans, à raison de deux passages par an :

Printemps : 1 passage de 32 Km, 1 journée (1 249,20 € TTC)
Automne : 1 passage de 36 Km + 30 avaloirs, 2 journées (2 473,20 € TTC)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** ce contrat de balayage.

6 – PLUI-H : DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Cholet agglomération

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

PLUi INTERCOMMUNAL

Temporalité du PLUi-H et du SCoT : calcul de la consommation d'espace projetée de 2026 à 2041 (411 ha)

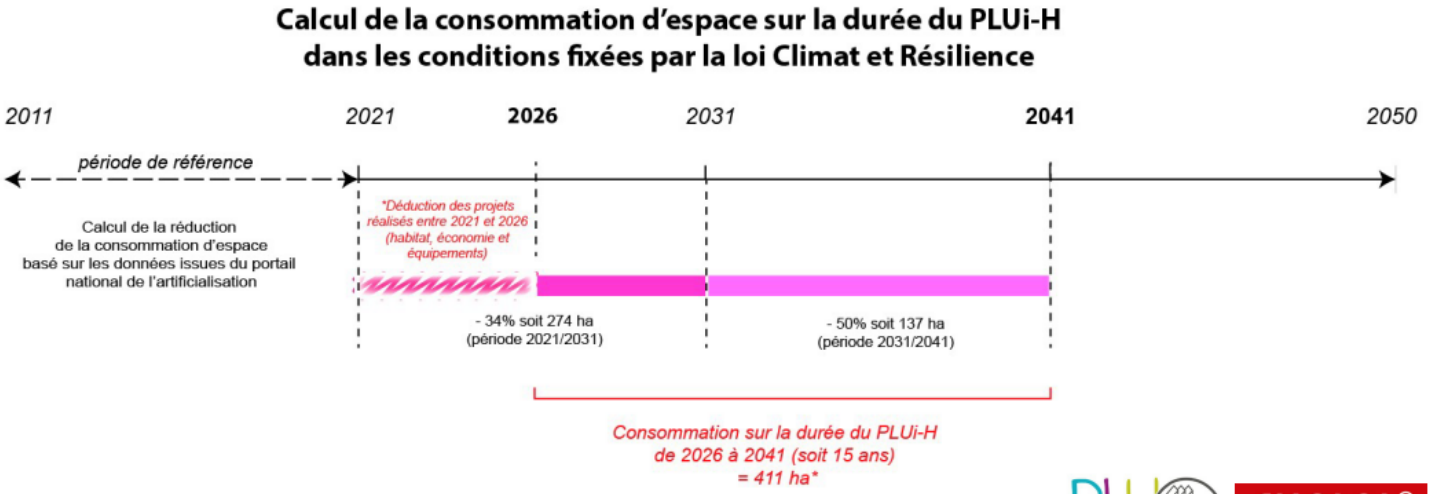

PLUi INTERCOMMUNAL Cholet agglomération

Tenir compte des projets qui engagent de la consommation d'espace de 2021 à 2026

Les projets d'Agglomération
8 ha consommés depuis janvier 2021 en infrastructures (Déviation de Nuaillé, Unitri)

Décompte du potentiel global de Cholet Agglomération initial de 411 ha
Total sur 15 ans (PLUi-H 2026-2041) : **403 ha**

Les projets communaux

Vocation économique : 10 ha

Vocation habitat et équipement : 124 ha

Chapitre 1

Maintenir Cholet Agglomération comme 2ème bassin industriel des Pays de la Loire

Orientations retenues :

Orientation 1 : Structurer un développement économique équilibré

Orientation 2 : Renforcer le développement des commerces de proximité dans les centres-villes, centres-bourgs, et les centralités de quartier pour la ville de Cholet

Orientation 3 : Accompagner l'activité agricole dans un contexte de transition énergétique, climatique et écologique.

Orientation 4 : Valoriser les richesses, les atouts et l'identité du territoire à travers le patrimoine et l'environnement, et s'appuyer sur le tourisme comme levier économique

Orientation 5 : Permettre les évolutions des activités d'extraction de carrière

Orientation 6 : Faciliter la structuration de la filière de traitement des déchets issus des bâtiments et des travaux publics dans un esprit d'économie circulaire et de développement durable

FOCUS
sur la consommation d'espace projetée au PLUi-H à vocation économique

Stratégie de développement économique à vocation économique : consommation d'espace

Près de 10 ha consommés du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2023 à vocation économique

Projection du développement économique au PLUi-H

Typologie de zone	*Extension de zone*	*Nouvelle zone*	*Surfaces projetées*	*TOTAL*
stratégique	46,9 ha	69 ha		*115,9 ha*
intermédiaire	20 ha	8,5 ha	7,7 ha	*36,2 ha*
proximité	12,1 ha	2,2 ha	3 ha	*17,3 ha*
		TOTAL DES ZONES		**169,4 ha**
Sites hors ZAE en discontinuité de l'enveloppe urbaine	4,4 ha		19,8 ha	24,2 ha
		TOTAL DES ZONES ET SITES HORS ZONES		**193,6 ha**

Chapitre 2 : Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire

Orientation 1 : Équilibrer la production de logements en s'appuyant sur l'armature territoriale

Orientation 2 : Développer une offre d'habitat répondant à la baisse de la consommation d'espace et à la diversité des besoins des populations

Orientation 3 : Engager le parc bâti existant dans une transition énergétique

Orientation 1 : Équilibrer la production de logements en s'appuyant sur l'armature territoriale

Poursuivre la croissance démographique, intensifiée sur le court terme :

- maintenir un taux de croissance annuelle de **0,29 %** en moyenne à l'échelle de Cholet Agglomération, comparable au rythme moyen de la dernière décennie,
- absorber en complément un pic de croissance liée à l'accueil à court terme de 2/3 des emplois créés par des entreprises nationales et investies dans un plan de recrutement massif,
- atteindre une population **d'environ 112 000 habitants en 2041, soit près de 340 nouveaux habitants par an.**

Fixer un objectif de production de logements en adéquation avec les équilibres démographiques du territoire :

- permettre de répondre au besoin du maintien de la population et de répondre au projet de croissance démographique par la construction **de l'ordre de 380 logements par an à l'horizon 2041.**

Orientation 2 : Développer une offre de l'habitat en adéquation avec la baisse de la consommation d'espace

Accompagner et favoriser la mobilisation des gisements fonciers :

- mobiliser en priorité les gisements fonciers identifiées comme disponibles dans l'observatoire de l'habitat et du foncier.

Au total, près de 28 % de la production de logements pourra être produite par densification de l'enveloppe urbaine.

→ À noter que le ralentissement d'ouverture des zones à l'urbanisation en extension urbaine a conduit les communes à répondre à l'état de tension du marché de l'habitat et à la demande en logements par la réalisation d'opérations localisées en enveloppe urbaine.

Orientation 2 : Développer une offre de l'habitat en adéquation avec la baisse de la consommation d'espace

Corréler les objectifs de production de logements et de densité avec l'intégration des opérations dans le paysage urbain :

- réfléchir à une densification des formes urbaines et à l'intégration environnementale et paysagère des projets,

- adapter les densités des opérations au contexte spécifique dans lequel le projet s'inscrit.

Communes / niveau de polarité	Objectif minimal de densité moyenne brute entre 2026 et 2041 (nombre de logements par hectare)
Cholet (Ville-Centre)	28 logts/ha
Lys-Haut-Layon (deuxième polarité)	25 logts/ha (Vihiers-Saint Hilaire du Bois-Le Voide) ; 18 logts/ha (autres communes déléguées de la commune nouvelle)
Centralités relais (incluant les pôles d'appui)	Pôles d'appui : 20 logts/ha ; Autres centralités relais : 18 logts/ha
Communes de proximité	15 logts/ha
Autres communes	14 logts/ha

Orientation 3 : Engager le parc bâti existant dans une transition énergétique

Poursuivre la requalification du bâti existant :

- mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur l'ensemble du territoire pour :

  - réhabiliter les bâtiments afin de renforcer l'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs,
  - lutter contre la précarité énergétique,
  - lutter contre les logements indignes/dégradés,
  - réduire la vacance,
  - proposer une nouvelle offre locative à loyer maîtrisé,
  - proposer des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées,
  - revaloriser les façades,
  - mettre en valeur les espaces publics et le patrimoine.

- renforcer " l'Espace Conseil Habitat ", un service gratuit d'informations, de conseils et d'accompagnements en matière de rénovation énergétique de l'habitat.

FOCUS
sur la projection de croissance démographique et la consommation d'espace projetée au PLUi-H à vocation habitat et équipement

Projections démographiques : production de logements et consommation foncière sur 15 ans

Hypothèses retenues : → maintien des densités du SCoT
→ scénario " au fil de l'eau " = 0,29 % maintien du taux de croissance démographique annuel observé entre 2010 et 2020
→ intégration des besoins liés au « pic de croissance »

1 + 2 = 3 + 4 = 5 (7 = 5 - 6)

Communes	1 Nombre de logements à construire pour **maintenir** la population en 15 ans Point mort prospectif 2040 PLUi-H (Guy Taieb)	2 Nombre de logements à construire pour le développement de la population suivant le scénario " au fil de l'eau " en 15 ans	3 Nombre de logements à construire en 15 ans pour répondre au scénario du " fil de l'eau "	4 Nombre de logements à construire pour répondre au " pic de croissance "	5 Nombre de logements à construire pour le développement de la population suivant le scénario au " fil de l'eau " et du " pic de croissance " en 15 ans	6 Nombre de logements à construire en enveloppe urbaine sur 15 ans PLUi-H (N3-T1 et N3-T2)	7 Nombre maximal de logements à construire en extension de l'enveloppe urbaine pour répondre au scénario au " fil de l'eau "et du " pic de croissance " en 15 ans	Densité brute Nombre de logements/ha SCoT	8 Consommation foncière pour répondre au développement démographique du scénario « au fil de l'eau » et du « pic de croissance » + Adaptation à la loi n°2023-630	Taux de croissance annuel pop 2026-2041	Population 2020 INSEE	Population communale 2041 (Guy Taieb Conseils)
Cholet	1380	1513	2893	362	3254	810	2444	28	87,3	0,36 %	54 357	57 887
Lys-Haut-Layon* **	150	164	314	0	314	318	0	22	1,2	0,30 %	7 748	8 104
La Séguinière	146	90	236	28	264	16	248	20	12,4	0,30 %	4 212	4 739
Le May-sur-Èvre***	133	76	209	26	235	25	210	20	11,0	0,30 %	3 827	4 025
Maulévrier	111	65	176	21	198	69	129	20	6,7	0,30 %	3 204	3 448
Saint-Léger-sous-Cholet	110	56	166	20	186	65	121	18	6,7	0,25 %	3 062	3 587
Saint-Christophe-du-Bois	102	49	151	19	170	30	140	18	7,8	0,25 %	2 873	3 142
La Tessoualle	116	53	169	21	190	16	174	18	9,8	0,25 %	3 195	3 419
Trémentines	112	52	164	21	185	19	166	18	9,3	0,25 %	3 085	3 372
La Romagne	71	13	84	13	97	30	67	15	4,5	0,10 %	1 961	2 136
Coron	44	10	54	0	54	19	35	15	2,4	0,10 %	1 566	1 605
Bégrolles-en-Mauges	58	15	73	14	87	13	74	15	4,9	0,10 %	2 126	2 351
Les Cerqueux	24	6	30	0	30	3	27	15	1,8	0,10 %	883	946
Mazières-en-Mauges***	35	9	44	8	53	3	50	15	12,3	0,10 %	1 265	1 458
Montilliers*	34	8	42	0	42	47	0	15	0,0	0,10 %	1 220	1 276
Nuaillé	40	10	50	10	59	3	56	15	3,8	0,10 %	1 443	1 530
La Plaine	27	7	34	0	34	15	19	15	1,8	0,10 %	1 000	1 039
Somloire	24	6	30	0	30	13	17	15	1,1	0,10 %	872	885
Toutlemonde	36	9	45	9	54	4	50	15	3,3	0,10 %	1 316	1 460
Vezins	48	11	59	12	71	15	56	15	3,7	0,10 %	1 733	1 814
Yzernay	50	12	62	12	74	30	44	15	2,9	0,10 %	1 821	1 889
Cernusson**	15	1	16	0	16	7	9	14	0,6	0,05 %	334	353
Chanteloup-les-Bois**	6	2	9	5	13	4	9	14	1,0	0,05 %	692	705
Cléré-sur-Layon**	7	1	8	0	8	3	5	14	1,0	0,05 %	341	353
Passavant-sur-Layon**	3	0	4	0	4	3	1	14	1,0	0,05 %	127	128
Saint-Paul-du-Bois**	13	2	15	0	15	10	5	14	1,0	0,05 %	601	609
TOTAL	**2896**	**2240**	**5136**	**600**	**5736**	**1590**	**4155**		**199,3**	**0,29 %**	104 864	112 259

* Communes pour lesquelles le potentiel de production de logements en enveloppe urbaine est supérieure à la production totale de logements
** Communes concernées par la majoration de foncier inscrite à la loi 2023-630 du 20 juillet 2023
*** Communes dont le portage foncier engagé dans le cadre d'une opération d'aménagement à vocation d'habitat excède le potentiel à construire au PLUi-H (ZAC ou projet lancés) et pour lequel un ajustement foncier est opéré

Prise en compte du « pic de croissance » lié à l'accueil d'entreprises de plus de 100 emplois

Enjeu : Être en mesure de répondre au **« pic de croissance »** d'ici à 2031, occasionné par l'accueil d'entreprises telles que Thales et L'Abeille (création de + de 100 emplois), en complément du scénario initial d'un développement **« au fil de l'eau »** caractérisé par un développement démographique de + 0,29 % par an.

Objectif : Soumettre à la Région un besoin de foncier en extension supplémentaire.

Méthodologie :

1. Identifier les entreprises créatrices de plus de 100 emplois
2. Tenir compte d'un accueil de 2/3 des emplois créés sur le territoire
3. Répartir le nombre d'emplois créés au prorata du poids démographique des communes à moins de 15 min de la zone d'emploi (ville des courtes-distances)
4. Appliquer les densités (logements/hectares) pour estimer les besoins en foncier supplémentaires répartis par commune

Consommation d'espace envisagée à vocation habitat et équipement du 1er janvier 2023 à l'arrêt de projet du PLUi-H

Consommation d'espace projetée du 1er janvier 2023 à l'arrêt de projet du PLUi-H

Commune	Consommation en extension (en ha)		Opérations envisagées
	Habitat	Équipements	
Saint-Léger-sous-Cholet	0,7	0,0	ZAC du Martineau - 0,7 ha

Projections démographiques : production de logements locatifs publics

Communes non soumises à l'article 55 de la loi SRU

			2022	Période PLUi-H 2026-2040 compris (15 ans)		Objectif au 1er janvier 2041	
Programmation locative sociale		Communes non SRU	Taux LLS RPLS / RP Insee (1)	Part de LLS dans la production de logements	Nb LLS à produire	Taux LLS / RP	Nb LLS
	Centralités relais – Pôles d'appui	Maulévrier	9,4%	25%	49	11,5%	183
	Centralités relais	Saint-Léger-sous-Cholet	8,6 %	25%	46	10,6%	166
		Saint-Christophe-du-Bois	5,9%	15%	25	7,1%	101
		La Tessoualle	6,3%	25%	48	8,8%	143
		Trémentines	12,3%	25%	46	14,2%	213

Chapitre 3 :

Renforcer la qualité de vie des Choletais

Chapitre 2 : Renforcer la qualité de vie des Choletais

Orientation 1 : Préserver et mettre en valeur la qualité et la variété paysagère
Orientation 2 : Conforter la richesse environnementale et écologique
Orientation 3 : Assurer une gestion équilibrée et durable de l'eau
Orientation 4 : Mettre en valeur le petit et le grand patrimoine bâti
Orientation 5 : Renforcer le lien des Choletais avec leur environnement de proximité
Orientation 6 : Valoriser l'environnement paysager comme support de l'éco-tourisme
Orientation 7 : Proposer une urbanisation résiliente aux changements climatiques et à l'accroissement des épisodes climatiques extrêmes
Orientation 8 : Favoriser la sobriété énergétique et la production d'énergie renouvelable
Orientation 9 : Protéger la santé publique en limitant l'émission de gaz à effet de serre et en améliorant l'offre de mobilité
Orientation 10 : Protéger la population des risques et nuisances naturels et technologiques
Orientation 11 : Prendre en compte durablement la gestion des déchets
Orientation 12 : Optimiser l'offre en équipements et services
Orientation 13 : Favoriser le développement des communications numériques 39

Échanges et débats

7 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL (AJUSTEMENT DES CRÉDITS)

Différentes lignes budgétaires doivent être ajustées pour honorer certaines dépenses d'investissement engagées mais qu'il faudra payer début 2024, avant le vote du budget primitif en mars.

NATURE DE LA DÉPENSE	COMPTE	MONTANT A AJOUTER
Dépenses du SIEML	2041582	+ 500 €
Nouveau portail famille et ordinateurs	21838	+ 3220 €
Cavurnes	2116	+ 540 €
Régulation des chauffages et écran hall de la Mairie	2158	+ 37 250 €
Laverie et hotte du restaurant scolaire	215741	+ 26 500 €

Ces sommes seront transférées du 2188 (dépenses diverses).

A l'unanimité, le conseil municipal **VOTE** ces modifications budgétaires.

8– CHOLET AGGLOMÉRATION : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Nouveau centre aqualudique Lysséo (Lys-Haut-Layon), ouverture le 5 février 2022

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Agglomération du Choletais

2022

Cholet agglomération

LE TERRITOIRE

Superficie

788 km²

Population totale

(au 31 décembre 2020)

107 964 habitants

source INSEE RP2019

LES EFFECTIFS

Nombre total d'emplois : **1 302**

Emplois permanents

AdC 886 **CIAS** 290

Emplois non permanents

AdC 101 **CIAS** 25

Taux emploi de travailleurs handicapés

AdC 10,24 % **CIAS** 3,46 %

LE BUDGET

Dépenses réelles :

130,24 millions €

dont

Fonctionnement : 99,68 millions €

Investissement : 30,56 millions €

Recettes réelles :

134,02 millions €

dont

Fonctionnement : 119,60 millions €

Investissement : 14,42 millions €

Capacité d'autofinancement brute

19,92 M€

Taux d'épargne brute

16,66 %

LES MARCHÉS

Montant total des marchés passés par l'AdC

18 M€ HT

dont

11 millions d'euros HT de travaux publics

47,01 %

d'entreprises locales
pour les marchés liés au secteur du BTP

Le volume financier des marchés attribués et exécutés en 2022 se situe dans la continuité des années précédentes.

LA DETTE

La capacité de désendettement (Encours de dette / Épargne brute) exprime le nombre d'années nécessaires à l'Agglomération du Choletais pour rembourser son stock de dette, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

2,83 années **(2022)**

Au niveau national, la capacité de désendettement des groupements de communes à fiscalité propre est de **4.9 années**

L'endettement par habitant représente le stock de dette de l'Agglomération au 31 décembre 2022, rapporté au nombre d'habitants.

524 €

Résidence Le Bosquet (Cholet)

Pôle

SOLIDARITÉ & SERVICE À LA POPULATION

Action Gérontologique / Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

DOMICILE

I Objectifs et missions

- Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans en leur proposant un hébergement en résidence autonomie ainsi que de bénéficier du service d'aide et d'accompagnement à domicile Adomi Facil,
- Accueillir à la journée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée au sein de l'Accueil de Jour Les Magnolias afin de participer notamment au répit de l'aidant,
- Accueillir des seniors au sein des maisons d'animation dans le but de maintenir le lien social.

Rencontres de l'Habitat

Pôle
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développement Durable et mobilités

I Objectifs et missions

- Veiller à une gestion transversale de la politique de développement durable,

- Appuyer les différentes directions et communes de l'agglomération afin d'intégrer le Développement Durable dans leurs projets (groupe de travail thématiques et co-construction de projets),

Pôle

CADRE DE VIE & ÉQUIPEMENTS PUBLICS

ASSAINISSEMENT

I Objectifs et missions

- Éviter et réduire les impacts sur le milieu naturel récepteur des eaux usées et eaux pluviales,
- Gérer l'exploitation du patrimoine lié à l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines,
- Entretenir et améliorer le patrimoine lié à l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines.

Forum d'accueil des nouveaux agents

Pôle
RESSOURCES

Finances

I Objectifs et missions

- Préparer le budget principal et les budgets annexes lors des différentes étapes du cycle budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives et compte administratif),

- Gérer la dette et la trésorerie, suivre la fiscalité et les dotations, établir les garanties d'emprunt,

9 – CHOLET AGGLOMÉRATION : RAPPORT SERVICE DÉCHETS 2022

Lexique : EM (emballages Ménagers) et OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Population desservie : **104 382** habitants (données de référence – CITEO).
- Prix du service : le taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en 2022 était de **9,11 %.**
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMR + EM + déchèteries + autres) **51 890 T**
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : **80,21 %** (80,36 % en 2021).

E - Volumes/tonnages et leur évolution

	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries	Autres (Textiles + biodéchets)	Total
2021	16 997 T	6 179 T	4128 T	30 461 T	424 T textiles + 108 T biodéchets = 532 T	**58 297 T**
2022	16 574 T	6 007 T	4 135 T	24 752 T	305 T textiles + 117 T biodéchets = 422 T	**51 890 T**
Ratio/hab. 2021	163,4 kg/hab	59,4 kg/hab	39,7 kg/hab	292,9 kg/hab	5,1 kg/hab	**560,5 kg/hab**
Ratio/hab. 2022	158,8 kg/hab	57,6 kg/hab	39,6 kg/hab	237,1 kg/hab	4,0 kg/hab	**497,1 kg/hab**
Évolution (par rapport au ratio/ hab)	- 2,8 %	- 3,0 %	+0,2 %	-19,1 %	-21,6 %	**-11,3 %**

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.

L'année 2022 est marquée par une baisse conséquente du ratio de déchets par habitant (-11%), avec pour la première fois un ratio moyen inférieur au 500 Kg pr habitant.

Cela s'explique principalement par la forte diminution des déchets collectés en déchèteries (-19%) notamment en raison :
- du déploiement complet du contrôle d'accès sur l'ensemble des sites
- de la sécheresse ayant engendrée moins de déchets de végétaux
- d'une baisse des principaux déchets collectés (gravats, tout venant et bois)

Enfin, le ratio d'OMR et le ratio des EM et papiers par habitant sont également à la baisse, ce qui traduit une diminution de la production de déchets sur le territoire.

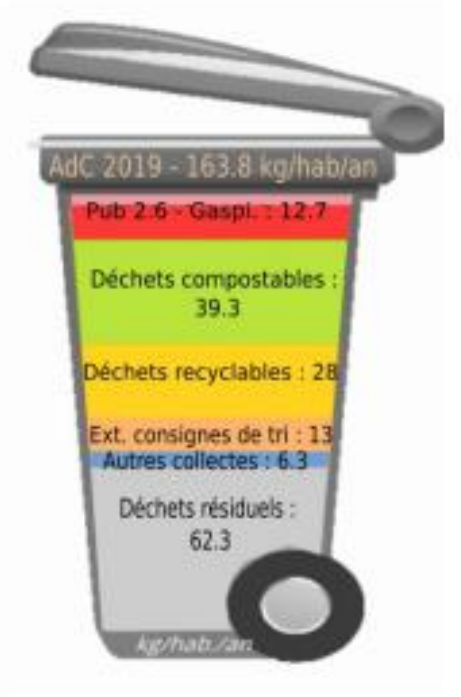

Localisation des déchèteries et des éco-points

Fréquentation des déchèteries (nombre de passage)

Site	Changement	2021	2022
Déchèterie de L'Eriboire – St-Léger-/s-Cholet	-	17 335	14 972

La fréquentation en déchèteries et éco-points a diminué en 2022 de 17,8 %. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- ouverture de deux déchèteries avec contrôle d'accès en juin 2021 et fermeture de 4 éco-points sans contrôle d'accès,
- harmonisation des horaires des déchèteries en octobre 2021 et fermeture de deux éco-points,
- déploiement complet du contrôle d'accès en septembre 2022, sur les déchèteries et éco-points non équipés (6 sites),
- moins d'apport de gravats, tout venant et bois (moins de travaux de bricolage/rénovation chez les habitants en 2022, après deux années fortes en raison du COVID),
- moins d'apport de déchets végétaux en raison de la sécheresse en 2022.

Moyenne en kg par passage en déchèterie

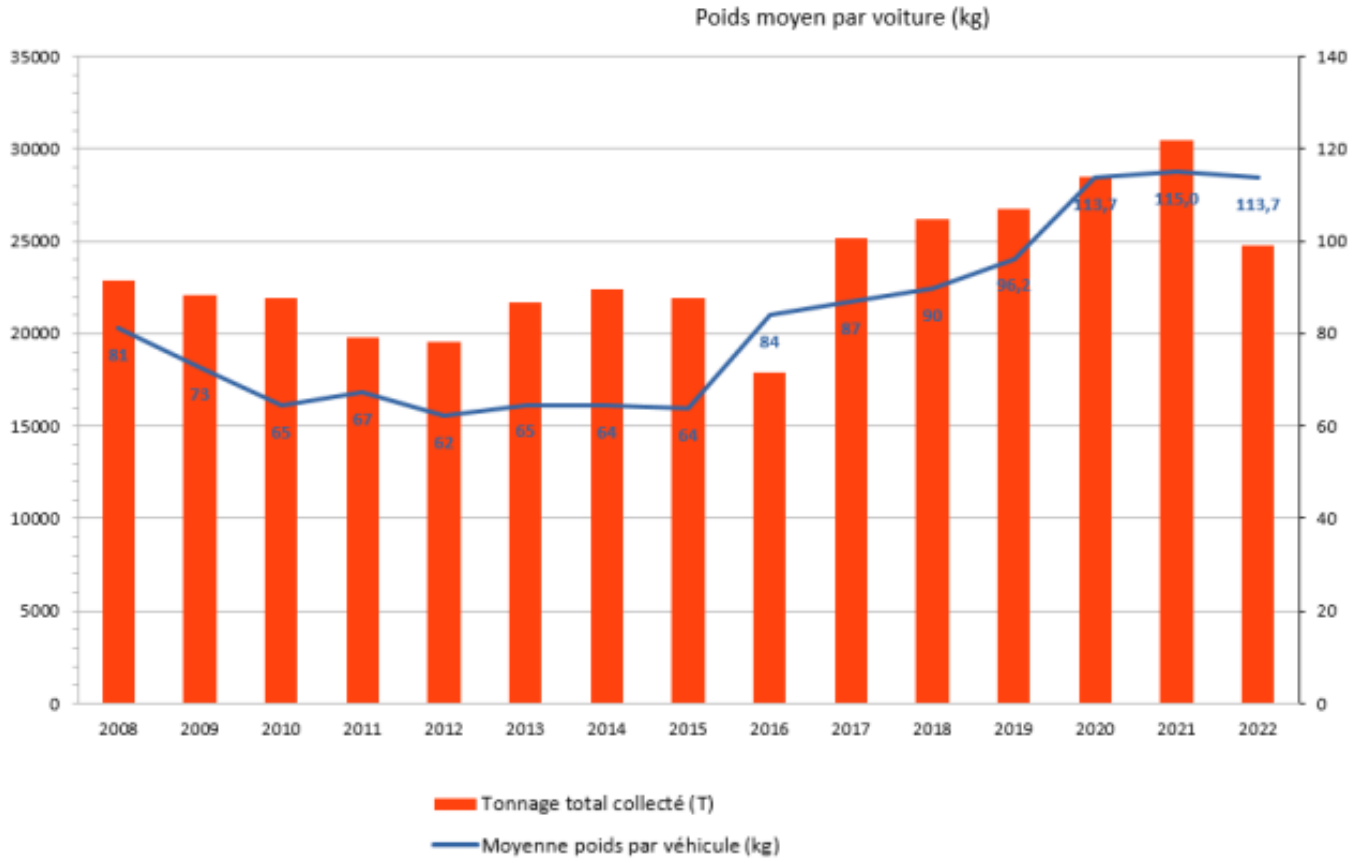

Le graphique met en évidence l'augmentation, sur plusieurs années, du poids de déchets par visite en déchèteries. Cette évolution est une conséquence de la mise en place du contrôle d'accès sur les sites du Cormier et de La Blanchardière en 2016, de l'Ériboire en 2018, des Humeaux et du Pont Bertrand en 2021, et du reste des sites en 2022.

Composteur partagé :

RS St-Léger-sous-Cholet	Commune Saint-Léger-sous-Cholet	26/06/2015	-	1,379 T	1,53 T

- Composteurs individuels :

Depuis 2010, pour inciter à l'utilisation de composteurs individuels et des lombricomposteurs la collectivité distribue des bons d'achat de 20 € pour tout achat de composteurs ou lombricomposteurs chez les partenaires agréés répartis sur l'ensemble du territoire.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de bons distribués	372	341	304	352	289	465	276
Nombre de composteurs achetés	223	257	275	151	129	247	129

Depuis 2021, L'AdC a lancé une opération de sensibilisation au broyage des déchets verts pour les particuliers. Ainsi 2 campagnes de broyage par an sont proposées au grand public.

➢ Les objectifs nationaux :

- Atteindre un taux de recyclage de 65 % des déchets non dangereux en 2025,
- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Mettre en œuvre des solutions de tri à la source des biodéchets pour les ménages à compter du 1er janvier 2024.

Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

Le taux de refus de tri a été de : **17,9 % en 2022** pour les emballages en mélange avec les journaux (en extension de consigne de tri plastique).

La moyenne nationale des collectivités en milieu mixte rural est de **23,5 %** de refus (source CITEO – données 2020).

Le taux de refus en 2022 est stable vis-à-vis de l'année 2021 et reste en dessous de la moyenne nationale.

Résultats de l'exercice 2022

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultats cumulés (hors RAR*)
Fonctionnement	14 122 566,03 €	14 076 690,89 €	- 45 875,14 €	4 598 999,91 €
Investissement	1 357 115,50 €	2 310 736,37 €	953 620,87 €	68 273,20 €
TOTAL F + I	15 479 681,53 €	16 387 427,26 €	907 745,73 €	4 667 273,11 €

Montants des dépenses réelles d'investissements 2022 (hors opérations d'ordre)

Véhicules et bennes (510)	36 371 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées) (511)	697 019 €
Déchèteries (023)	522 125 €
Centre technique (109)	4 081 €
Mobilier (549)	2 759 €
TOTAL Dépenses réelles d'Investissement	**1 262 355 €**

10 – CHOLET AGGLOMÉRATION : RAPPORT SERVICE ASSAINISSEMENT 2022

SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Nb d'abonnés assainissement collectif : 39 754
- Nb d'abonnés assainissement non-collectif : 4 630 installations
- Prix du service : facture 120 m^3 avec redevance Agence de l'eau et TVA : de 214,39 € à 294,14 € au 01/01/23
- Volumes d'eaux usées traitées mesurées : 6 345 863 m^3 pour les stations d'épuration
- 1 419 tonnes de boue en matière sèche valorisées en compostage et épandage agricole
- Km de réseaux : total (hors branchement) – unitaires et eaux usées : 659 km
  – collecte eaux pluviales : 522 km

Chapitre 1 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

C - Population desservie

	2021	2022	Evolution (%)
Nombre d'abonnés : Contrat DSP Suez (ex-CAC)	32 812	32 986	0,53 %
DSP Vihiers, Le Voide, Saint-Hilaire-du-Bois	1 531	1 561	1,96 %
Autres communes	5 159	5 207	0,93 %
TOTAL	**39 502**	**39 754**	**0,64 %**
Déversement industriel : Nombre d'autorisations	27	12**	Mise à jour attendue pour 2023

E - Volumes/tonnages et leur évolution

a) Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées par système d'assainissement

Communes	Equivalent Habitants (EqH)	Type	Volume d'eau traitée en 2022 (entrée/station) en m^3	Variation par rapport à 2021
25-Saint-Léger-sous-Cholet	3 530 EqH	Boue activée et bassin dépollution 180 m^3	153 761	- 16,14%

Les variations négatives sont un impact direct de la pluviométrie faible en 2022 avec un déficit de plus de 100 mm par rapport à 2021, qui était déjà déficitaire par rapport à 2020. Ces réseaux sont donc particulièrement sensibles aux eaux parasites météoriques.

Boues STEP traitées sur 5 ponts (tonnes de boues brutes) :

	Exploitant au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
St-Léger-sous-Cholet	SUEZ	461	774	665	1 069	1 311	817	571	795

F - Équipements du service

a) Linéaire des réseaux de collecte (en ml)*

Communes	Réseau d'eaux usées (ml)	Réseau d'eaux pluviales (ml)	Réseau unitaire (ml)	TOTAL (ml)	Linéaire EU/UN curé en 2022 (ml)
St-Léger-sous-Cholet	21 813	20 167	0	41 980	4 0

D - Performance des systèmes d'assainissement

Pour les stations d'épuration de plus de 2 000 équivalent-habitants, ci-dessous l'avis de la police de l'eau sur leur conformité au titre de l'année 2022.

Communes	Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)	Conformité Locale (> 2000 EqH)	Raisons

E - Renouvellement du réseau

		Valeur 2021	Valeur 2022
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,42 %	0,49 %

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

Sur les réseaux :

Communes	Action sur le patrimoine
Saint-Léger-sous-Cholet	- Martinet - Renouvellement

B - Prix du service

Les encadrés ci-dessous reconstituent le détail d'une facture théorique des services de l'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³. Les chiffres indiqués en euros sont ceux appliqués au 1er janvier des deux années considérées (hors taxes diverses mais TVA à 10 % à Cholet).

Facture détaillée pour les communes ex-CAC – Contrat de DSP (120 m³) – Avec redevance AELB :

Service Assainissement	1er janvier 2022 € TTC/m³	1er janvier 2023 € TTC/m³	Variation en %
Part Fermière			
Abonnement	21,24	23,30	9,69 %
Consommation	110,08	120,74	9,68 %
Part Communautaire			
Consommation	97,39	98,37	1 %
Redevance AELB	19,20	19,20	0 %
TOTAL HT	247,91	261,61	5,52 %
TVA (10 %)	24,80	26,16	5,48 %
TOTAL TTC	**272,71**	**287,77**	**5,52 %**

Chapitre 2 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Contrôles ANC (hors contrôles conception)		
Résultats des contrôles de bon fonctionnement/ vente/réalisation	**2021**	**2022**
Conformes cas 4	265	197
Non conformes cas 1 (absence d'installation)	24	8
Non conformes cas 2 (travaux dans les 4 ans)	31	18
Non conformes cas 3 (sans obligation de mise en conformité sauf si vente)	228	152
Total	548	375

Nombre de dossiers ANC et leur classement

Commune	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4	Total
25-Saint-Léger-sous-Cholet	1		35	29	65

11 – CHOLET AGGLOMÉRATION : RAPPORT SERVICE EAU POTABLE 2022

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2022

(Quelques chiffres clés)

- Nombre d'abonnés : 45 738 sur l'ensemble du territoire .
- Prix du service au 01/01/2023 : facture 120 m³ avec redevance pollution de l'Agence de l'eau :

  de 249,80 € TTC à 281,66 € TTC soit de 2,08 € TTC à 2,35 € TTC/m³.
- Volumes distribués : (volumes produits Ribou et Rucette + imports – exports) 6 982 016 m³.
- Longueur de réseaux : Total (hors branchements) : 1 730 km.
- Rendement du réseau : 85,8 %
- Volumes consommés : 5 889 576 m³

Population desservie

Commune	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants desservis total (estimation)
SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	1 329	3 088

Linéaire de réseau par commune

Communes	2021	2022	Évolution (en ml)
Saint-Léger-sous-Cholet	36 049	36 049	0

2 - Indicateurs de performance

A - Qualité de la ressource

a) Suivi de la qualité des eaux brutes

a.1 – Conformité sanitaire des eaux brutes des captages d'eau potable

	Contrôle sanitaire			Surveillance par le délégataire		
	Nb total de résultats d'analyses	**Nb de résultats d'analyses conformes**	**% de conformité**	**Nb total de résultats d'analyses**	**Nb de résultats d'analyses conformes**	**% de conformité**
Microbiologique	61	61	100 %	23	23	100 %
Physico-chimique	11 850	11 842	99 %	669	669	100 %

B – Qualité de l'eau potable

a) Conformité et limites de référence

"L'eau consommée doit être propre à la consommation" (extrait du Code de la Santé Publique). Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité organoleptique,
- La qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux,
- Les substances indésirables,
- Les substances toxiques,
- Les pesticides et les produits apparentés,
- La qualité microbiologique.

100 % des analyses sur le réseau de distribution sont conformes.

Performance sur réseau

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2020	2021	2022	Maine et Loire 2015 *
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	Non-connu	**85%**	**86%**	**84,9 %**

**Données Eau France 2020.*

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur l'année civile, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable) et d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés d'autres services d'eau potable).

Renouvellement du réseau

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2021	2022	Maine et Loire 2015 *
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,37 %	**0,42**	**0,50 %**

** Données Eau France 2015*

En 2022, le taux de renouvellement moyen sur les 5 dernières années s'améliore grâce un renouvellement plus important des canalisations ces deux dernières années.

Actions réalisées et à venir

Actions réalisées

Réseaux d'eau potable :

- Sur les réseaux d'eau potable, 60 chantiers ont été pilotés en 2022, pour un total d'environ 1 472 000 € représentant 8 786 ml de renouvellement de canalisations anciennes, 2 125 ml de canalisations nouvelles en lotissement, et 652 ml d'extension ;
- Des projets majeurs ont été accompagnés pour assurer des raccordements en eau potable (nouveau site de Thales, extension-modification des réseaux desservant le site Charal) ;

Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

Commune	Localisation
Saint Léger-sous-Cholet	Rues du Vieux Bourg et des Charpentiers

Dépenses (H.T.) de l'exercice (Hors restes à réaliser)

Barrages (API 039)	**0 €**
Protection de la ressource en eau (API 041)	**73 178,40 €**
Usines (API 042)	**615 580,55 €**
Réservoirs (API 056)	**3 186,00 €**
Réseaux (API 526)	**1 507 874,67 €**
Acquisition de matériel (API 557)	**1 325,49 €**
Remboursement des emprunts (capital)	**3 056 845,61 €**
Dépenses d'ordre (investissement)	**147 178,61 €**
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**5 405 169,33 €**

Tarification du service

Prix du service

Les encadrés ci-dessous reconstituent le détail d'une facture théorique des services de distribution de l'eau potable pour une consommation annuelle de 120 m³. Les chiffres indiqués sont ceux appliqués au 1er janvier des deux années considérées.

Facture 120 m³ périmètre ex-EDL :

SERVICE D'EAU	Tarifs pour 120 m³ au 01/01/22	Tarifs pour 120 m³ au 01/01/23	Variation en %	Variation en €
Part communautaire				
Abonnement annuel				
Part exploitant	20,50 €	22,04 €	7,51 %	1,54 €
Part communautaire	18,00 €	19,00 €	5,5 %	1,00 €
Consommation				
Part exploitant	106,92 €	113,64 €	6,28 %	6,72 €
Part communautaire	48,00 €	41,60 €	-13,33 %	- 6,40 €
Taxes et redevances				
Préservation des ressources en eau	4,50 €	6,08 €	35,11 %	1,58 €
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0 %	0 €
TOTAL HT	**233,92 €**	**238,36 €**	**1,90 %**	**4,44 €**
TVA 5,5 %	**12,87 €**	**13,11 €**	**1,86 %**	**0,24 €**
TOTAL TTC	**246,79 €**	**251,47 €**	**1,90 %**	**4,68 €**
Soit pour 120 m³ théoriques (TTC)	**2,06 €/m³**	**2,09 €/m³**	**1,45 %**	**0,03 €**

Actions de solidarité

Bilan des chèques eaux 2022

Le dispositif des chèques eaux a pour but d'aider les personnes en situation difficile pour le paiement de la part eau potable de leurs factures d'eau. Le solde de l'enveloppe prévue au Contrat Eau de Cholet est reversé au budget eau potable de l'Agglomération du Choletais.

Communes	Nombre de bénéficiaires	Chèques distribués en 2022
St Léger-sous-Cholet	4	300,00 €

12 – ENFANCE ET PETITE ENFANCE : NOUVEAUX NOMS DES SERVICES

Afin de personnaliser les services petite enfance (multi-accueil) et enfance (périscolaire et centre de loisirs), les responsables de structures ont engagé une démarche pour leur trouver un nom. Les parents ont été consultés et des noms ont été présélectionnés puis soumis à leur vote.

Il a été retenu le nom de « Pirouette » pour le multi-accueil et de « Copain Cabana » pour le périscolaire et le centre de loisirs.

La prochaine étape est de travailler avec les enfants sur un visuel pour en faciliter la communication.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** ces deux nouveaux noms.

13 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Cadre de vie :

- Les travaux rue d'Anjou et impasse du Chêne Blanc vont être réalisés à partir de la semaine 49.

Vie sociale :

-Réunion au Centre Socioculturel Intercommunal à propos de l'usage des écrans : ciblage des actions vers les parents.
-Réunion sur le conseiller numérique : besoin d'un accompagnement numérique sur tout le territoire de Cholet Agglomération.
-Projet d'un véhicule itinérant pour l'information des séniors, avec stationnement sur la place du marché.

Vie associative et communication :

-Demande de subventions des associations à venir pour 2024.
-Repas des aînés dimanche 19 novembre : belle journée passée en présence notamment des enfants du CME en début de journée.
-Conseil Municipal d'Enfants samedi dernier, le 25 novembre :
-Bilan fin de mandat et élections jeudi prochain 7 décembre
-Collecte de boîtes de Noël solidaires, en partenariat avec l'association « L'émoi de l'année ». Elles peuvent être déposées sur les marchés des 3 et 10 décembre ou en mairie du 1er au 10 décembre.

14 – CALENDRIER

		DÉCEMBRE	
Samedi	2	Marché de Noël du Comité des Fêtes et feu d'artifice communal (salle de la Prairie)	Toute la journée
Dimanche	3	Marché et permanence des boîtes de Noël solidaires (10h00 à 12h30)	8h00 à 13h00
Jeudi	7	Elections du Conseil Municipal d'Enfants (Mairie)	à partir de 14h00
Samedi	9	Visite de la voirie	RV Mairie à 9h30
Dimanche	10	Marché et permanence des boîtes de Noël solidaires (10h00 à 12h30)	8h00 à 13h00
Lundi	11	Commission vie sociale	18h15
Lundi	11	Conseil Cholet Agglomération	18h30
Mardi	12	Commission vie associative et communication	20h00
Dimanche	17	Animations de Noël au marché	8h00 à 13h00

		JANVIER	
Vendredi	5	Soirée conviviale élus / personnel (salle de la Prairie).	18h30
Lundi	8	Bureau Cholet Agglomération	18h00
Lundi	8	Commission cadre de vie	20h00
Mardi	9	Commission vie associative et communication	20h00
Vendredi	12	Vœux à la population (salle de la Prairie)	19h00
Samedi	13	Conseil Municipal d'Enfants	10h00
Lundi	15	Commission vie sociale	18h15
Vendedi	19	Vœux Cholet Agglomération	18h00
Lundi	22	Conseil Cholet Agglomération	18h30